

Fiche inscription séjours ANCV 2026

Pour 2026, l'ANCV repart sur un nouveau programme de 3 ans, avec une nouvelle sélection de villages vacances et de nouveaux tarifs. L'aide ANCV est maintenue à 212 €/personne/an en 2026.

Mr / Mme (nom et prénoms) :

Date de naissance : Mr :/Mme : (être retraité et avoir + de 60 ans à la date du départ)

Adresse :

CP : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse mail (en majuscules svp) :

Commune du club d'appartenance :

Est / sont intéressé(e)s par les séjours suivants (cochez une case par colonne) :

Lieux	Dates	Accompagnateur	Tarif (*) €/pers.	Vœu n°1	Vœu n°2
Ile de Ré 1 (17)	06 au 13/06	Patrice Cousin	700€-800€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cap d'Agde 1 (34)	06 au 13/06	Ch. Chartier	830€-930€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Menton 1 (06)	13 au 20/06	André Lévêque	820€-920€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evian 1 (74)	20 au 27/06	JN. Brillet	860€-960€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Borgo (2B)	13 au 20/06	Monique Brunet	1120€-1220€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marseille (13)	28/06 au 05/07	Joël Elie	830€-930€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine de Thronnet (83)	20/06 au 27/06	Alain Boussat	870€-970€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
St Jean de Luz (64)	27/06 au 04/07	G. Romagné	780€-880€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Blériot 1 (62)	27/06 au 04/07	Y. Delcourt	750€-850€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Evian 2 (74)	05 au 12/09		860€-960€	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blériot 2 (62)	12 au 19/09	I. Hernandez	750€-850€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Domaine de Thronnet (83)	12 au 19/09		870€-970€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ile de Ré 2 (17)	19 au 26/09	Louis Garnier	700€-800€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cap d'Agde 2 (34)	19 au 26/09	Gérard Brielle	830€-930€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Menton 2 (06)	05 au 12/10	Bernard Leclerc	820€-920€	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(*) : Le tarif comprend l'hébergement, les repas, le transport, les visites au programme, les taxes de séjour. Ce tarif est révisable selon l'augmentation du gazole et de l'inflation.

Si le revenu imposable mentionné sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 est inférieur ou égal au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales, vous pourrez prétendre à une aide de l'ANCV. En 2026, elle se monte à 212 €/personne/an.

Nombre de parts	1	1.5	2	2.5	3
Personne seule	17 066 €	22 814 €	28 563 €	34 311 €	40 060 €
Couple			32 199 €	37 948 €	43 696 €

Barème 2026

➤ Souhaite(nt) partir avec la ou les personnes suivantes :

➤ Souhaite(nt) partager la chambre de :

➤ Souhaite(nt) une chambre

couple avec un grand lit twin avec 2 lits séparés individuelle, avec surcoût (selon disponibilité)

Merci de nous retourner au plus vite le dossier complet, excepté l'attestation d'assurance qui vous sera demandée plus tard. Vous serez informé(e)s du maintien ou non du séjour dès janvier 2026, date à laquelle votre chèque sera encaissé.

Fait à

Le

Signature :

Un dossier complet, c'est :
 La présente fiche d'inscription
 Carte d'identité recto-verso
 Chèque d'acompte de 200 € (300 € pour Borgo) par personne à l'ordre de Générations Mouvement 53.

A ajouter selon votre cas :
Personnes non imposables : toutes les feuilles de l'avis d'impôt établi en 2025 sur les revenus 2024.

Personnes imposables : toutes les feuilles de l'avis d'impôt établi en 2025 sur les revenus 2024

OU attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits + attestation de résidence en France délivrée par le centre des impôts

Tout dossier incomplet moins de 4 mois avant la date de départ sera annulé. Aucun rappel ne sera fait.

Toute modification (chambre, accompagnant) devra nous être signalée par écrit (mail ou courrier) au plus vite, prise en compte à réception.